



# HOPITRAIL Queyras



## - REGLEMENT DE LA COURSE -

### **Préambule :**

Chaque coureur s'engage à respecter le présent règlement.

La course est organisée dans le cadre d'une journée festive et doit être un moment convivial, donc :

Tout manque de respect à l'égard des autres concurrents, des spectateurs ou des bénévoles sera sanctionné

### **Article 1 : Parcours**

Départ et arrivée derrière la piscine d'Aiguilles-en-Queyras.

1<sup>er</sup> parcours : 12 kms sur chemins et peu de route.

Ravitaillement au km 7 et ravitaillement à l'arrivée.

Départ à 9h00.

2<sup>ème</sup> parcours : 26 kms sur chemins et peu de route.

Point d'eau et ravitaillements aux kms 7, 14.5, 17, 20 et ravitaillement à l'arrivée.

Départ à 8h00.

### **Article 2 : Inscriptions**

Une participation aux frais de 18 € est demandée pour participer à la course à pied du parcours n°1 et 28 € pour le parcours n°2 (hors tarifs préférentiels avant le 24 juillet 2022 : respectivement de 15 € et de 25 €). Chaque participant se verra remettre un « sac coureur » dans la mesure des stocks disponibles.

La course est ouverte aux titulaires :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou d'un pass' Running, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ✓ Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ✓ Ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ✓ Ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ✓ Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course en pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La course de 12 kms est ouverte aux catégories « jeune » (à partir de 16 ans avec autorisation parentale) à Masters. La course de 26 Kms est ouverte aux adultes.

### **Article 3 : Récompenses**

Coupes et lots. Un tableau des résultats sera affiché le jour de l'épreuve.

### **Article 4 : Classement**

Classement scratch et par catégorie.

### **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la MAE (contrat n°0029954176). Il est fortement conseillé aux concurrents d'en posséder une individuelle.

### **Article 6 : Sécurité et civilité**

Un service de sécurité protégera les carrefours. Une équipe de secouristes de la croix rouge et des bénévoles de l'hôpital seront présents.

Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs de moins de 18 ans.

Les concurrents devront présenter une licence ou un certificat médical (voir article 2).

Les routes ne seront pas fermées bien que des signaleurs soient sur le parcours, chaque compétiteur se doit de respecter le code de la route.

La course sera clôturée par un suiveur en vélo sur le parcours n°1. Les signaleurs seront autorisés à quitter leur poste une fois le suiveur passé à leur poste.

Tout compétiteur jetant des débris de barres, gels ou autre avant et durant l'épreuve, sera disqualifié.

Rappel : tout compétiteur manifestant un manque de respect à l'égard d'un organisateur, d'un autre concurrent, d'un spectateur ou d'un bénévole sera disqualifié.

### **Article 7 : Droit à l'image**

L'organisateur utilise des images ou vidéos de la course pour la promotion de l'édition suivante. En aucun cas, ces images n'ont des fins commerciales et peuvent être retirées sur demande écrite des personnes qui le souhaitent (hopitrail@ch-aiguilles.fr).

### **Article 8 : Réclamations et recours :**

Les responsables de l'organisation de l'épreuve seront les seuls habilités à prendre toute décision concernant le déroulement de l'épreuve et la distribution des coupes et lots.

Aucune réclamation ni recours ne pourront être engagés à l'égard des organisateurs ou des membres de l'association.

Bonne course à tous !

A Aiguilles-en-Queyras, le 10 avril 2022

Les responsables de course